

**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX**

**01130**

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03  
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal  
du 12 décembre 2016

Convocation du 5 décembre 2016  
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 12 décembre 2016 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : Rosemarie GERMAIN - Jean-Michel GHERARDI, adjoints - João DA SILVA - Bayram DINGER – Philippe FAURAX - Cédric MALBRANQUE - Samuel MARTINS DO REGO.

Absente excusée : Marie-Claude GRANDCLEMENT

Rosemarie GERMAIN est élue secrétaire de séance.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,

- ACCEPTE le paiement des factures présentées.
- DESIGNER Madame Rosemarie GERMAIN comme représentante titulaire de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge et Monsieur Gilles THOMASSET comme représentant suppléant au CLECT.
- ACCEPTE la nouvelle convention régissant les principes du service ADS (Application du Droit des Sols).
- AUTORISE Monsieur le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention.
- APPROUVE les modifications apportées par la Communauté de Communes aux règlements intérieurs de la collecte des déchets ménagers et des déchèteries.
- APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.
- FIXE un droit de stationnement de 30 € pour le camion de livraison Outillage Saint Etienne.

- AJOUTE à la longueur de voirie communale le chemin qui monte à la Perrine
- ACCEPTE de participer au frais de fonctionnement de l'école de Bellignat pour la scolarisation d'un enfant de la commune.
- DECIDE de financer une formation CNED pour un agent.
- DECIDE que la location de la salle des fêtes pour le week-end débute le samedi matin à partir de 7h30.
- ADMET en non-valeur les titres de recettes qui n'ont pu être recouverts par le comptable pour un montant de : 61.04 € sur le budget communal et de 1 827.91 € sur le budget eau et assainissement.
- ATTRIBUE deux subventions OPAH
- VOTE la décision modificative n° 2 du budget communal : virement de crédits du compte : 61521 au compte 6541 d'un montant de 1 300.00 €
- EST INFORMÉ :
  - o De la demande de certains parents de payer la cantine et la garderie sur internet (TIPI)
  - o Des ventes de bois 2017 dans les parcelles 8 et 11
  - o Des bornes placées dans le chemin rural de Marnod
  - o De la possibilité de mettre en place une taxe locale pour la publicité extérieure
  - o Du rapport de la Cour des Comptes concernant le SIEA
  - o De la pose des illuminations par l'entreprise Salendre le mardi 13 décembre
  - o Du marché de Noël de l'école le jeudi 15 décembre
  - o De la parution du prochain San Germinois
  - o De la cérémonie des vœux le 7 janvier à 17 h (avec la remise des prix de fleurissement)
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.

Le Maire,  
Gilles THOMASSET

